

LACAUNE / SID

MONTREDON-LABESSONNIE

Sept anciens de la TAT reprennent leur entreprise

Suite au dépôt de bilan de mars 2009 de la société Textile Aéro Tarn, sept anciens salariés créent La Maille au Personnel, une Société coopérative de production (SCOP) de 14 employés après l'accord de reprise rendu le 22 janvier par le tribunal de commerce.

Spécialisée dans le tricotage Nouvelle Génération destiné à l'habillement et au technique, TAT a été menée aux prémices d'une liquidation judiciaire l'an dernier. C'est alors que Magali Bèges et quelques autres employés, amoureux d'un savoir-faire mais aussi du territoire tarnais, pensent à reprendre leur entreprise. Sur internet, ils trouvent alors le site de l'Union régionale des SCOP Midi-Pyrénées, réseau d'accompagnement à la création, la reprise et la transmission d'entreprises en coopératives.

« Nous étions une bonne équipe passionnée par notre profession et très attachée à notre société. Nous avons alors décidé de proposer notre projet de reprise en SCOP devant le tribunal. Nous avons eu la chance d'être épaulé par nos clients de l'habillement haut de gamme et du technique, par la communauté de commune du Montredonnais, mais surtout par notre union régionale des



Les 7 repreneurs: M. Bèges, C. Marchiafava, N. Boyer, M. Manadas, F. Maquaire, J. Debas, F. Planell

SCOP. Sans notre conseiller, rien n'aurait été possible. Il a donné beaucoup de son temps et de son énergie pour défendre notre initiative devant les juges. Et aujourd'hui, c'est gagné, notre proposition a été jugée recevable et nous sommes

officiellement la SCOP La Maille au Personnel!», déclare Mme Bèges, la nouvelle gérante.

Mme Bèges a déjà de nombreux projets pour la nouvelle structure: création de Marque, développement des mailles techniques dans d'autres secteurs (mobilier, aéro-

nautique, automobile). Deux recrutements sont déjà à prévoir au deuxième semestre 2011. 14 emplois ont été sauvés sur les 29 salariés que comptait TAT, un plan social de reclassement va être mis en place pour les 15 licenciés restants.

Marie-Anne Dufet

Un solide dossier de reprise

Dans le cadre d'une « offre conjointe et solidaire », comme tiennent à le préciser Mme Bèges et M. Tesseyre, président de la communauté de communes, la communauté de communes du Montredonnais, en s'engageant à racheter les bâtiments de TAT, a

permis de présenter un solide dossier de reprise au tribunal de commerce. En conséquence, lors de la déclaration officielle de l'accord de reprise, elle a pu acquiescer « à la barre du tribunal » ces bâtiments pour un prix très avantageux. La moitié des locaux aussi-

tôt mise à la disposition de la SCOP lui permet de poursuivre sans attendre son activité et d'honorer ses commandes rapidement. Dans le cadre d'un atelier relais, un aménagement des locaux, durant la première année d'exercice, devrait aider au dé-

marrage de cette nouvelle société.

L'autre moitié des bâtiments sera mise en location, des contacts sont en cours avec une entreprise locale.

M.A.D